

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 16 présents : 16 votants : 16

Convocation : Date : 25 mars 2022 Transmise le : 25 mars 2022 (mail recommandé)

Présents : Ludovic WISZNIEWSKI, Christophe AUGUSTIN, Frédérique LEONE, Christophe BOYER, Anne-Marie LALLIARD, Régis LAMURE, Laurent BELLINI, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Karinne BRENTAN, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Messan ATIKOSSIE, Alexis DUBOULOZ, Badia CHALEL, Laurent CHIORINO, Jean-Marie RAFFENEL.

Excusé(s) : /

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Badia CHALEL

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022 sera approuvé à l'occasion de la prochaine assemblée.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

DEVIS		
Date	Entreprises - Objet	Montant TTC
01/03/2022	CHAPITEAUX ORSIER (REIGNIER) : Location chapiteaux pour le 22.02.22 (Fête de la Nature)	420.00 €
02/03/2022	VERAMAC (RUY-MONTCEAU) : Contrat périodique équipements de travail et installations électriques Services Techniques	537.60 €
02/03/2022	VERAMAC (RUY-MONTCEAU) : Vérification appareil de lavage Services Techniques	54.00 €
02/03/2022	QUINCAILLERIE JACQUARD (LA ROCHE SUR FORON) : 3 cornes de brume et vitre	183.76 €
08/03/2022	RESEAU PRO SANTE Paris : Abonnement Site recrutement médecins pour 6 mois	840.00 €
14/03/2022	JGONFLE BONNE : Jeux et Machine à glace – Fête de la Nature du 21.05.2022	385.02 €
14/03/2022	RV DISTRIBUTION (ANNEMASSE) : Alimentation Fête LPO 150 personnes	1 424.25 €

14/03/2022	RV DISTRIBUTION (ANNEMASSE) : Alimentation Fête du patrimoine 150 personnes	1 170.00 €
15/03/2022	TRENOIS DECAMPS (VILLE-LA-GRAND) : Installations de cylindres avec transpondeurs SIMONS – Bâtiments Communaux	15 871.60 €
18/03/2022	LE VERDIER – Entreprise Adaptée (BEZIERS) : Fournitures administratives	276.48 €
18/03/2022	LOCATION FAYAT (Villeurbanne) : Location Balayeuse pour 1 mois	5 040.00 €
18/03/2022	BRUNEAU (HAUTE-SAVOIE) : Fournitures administratives	694.32 €
21/03/2022	ILIANE INFORMATIQUE (THONON-LES-BAINS) : Contrat de maintenance pour le Groupe Scolaire du Pont du Loup	1 140,00 €
21/03/2022	NETTORAMA (CLUSES) : Fournitures d'entretiens multi-sites	1 810.75 €
22/03/2022	JPMak TP (REIGNIER) : Aménagement du chemin de la Colarde	13 086.24 €
22/03/2022	JPMak TP (REIGNIER) : Reprise du réseau d'eau usée de la Mairie	6 644.76 €
22/03/2022	OFFSET SERVICE (REIGNIER) : Dépliant Incendie pour la journée du Patrimoine du 02.04.22	192.00 €
22/03/2022	LE SAVOYARD GOURMAND (GAILLARD) : Panier Garni pour la visite à BELABRE – Commune Jumelée	187.06 €
23/03/2022	UN JOUR A LA FERME (ARENTHON) : Visite de la ferme le 26.04.22 - Centre de Loisirs	210.00 €
30/03/2022	GAL VOYAGES (PERS JUSSY) : Transport pour le 21.04.22 – Journée COPPONEX CHOSAL - Centre de Loisirs	310.00 €
30/03/2022	GAL VOYAGES (PERS JUSSY) : Transport pour le 26.04.22 – Journée ARENTHON - Centre de Loisirs	260.00 €
30/03/2022	LA FERME DE FOLLON (COPPONEX) : Visite de la ferme le 21.04.22 - Centre de Loisirs	170.80 €

2022 /19	Actualisation des postes au service périscolaire, restauration scolaire et accueils de loisirs
-----------------	---

Annule et remplace la délibération n°2022/03 du 03 février 2022

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la délibération n°2021/64 du 16 décembre 2021 portant actualisation des postes au service périscolaire ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs du service périscolaire, restauration scolaire et accueils de loisirs en raison des augmentations du temps de travail des agents et de la création d'un poste d'Adjoint d'animation ;

propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Temps de travail 31/12/2022	Temps de travail au 01/01/2022 avec effet au 01/03/2022 sauf indication contraire	OBSERVATIONS
FILIERE ANIMATION				
Animateur territorial	B	35 h	0	non pourvu
Adjoint d'animation	C	29,93 h	35 h	
Adjoint d'animation	C	31,62 h	35 h	
Adjoint d'animation	C	35 h	35 h	création du poste au 03 février 2022
Adjoint d'animation	C	15,91 h	28 h	
Adjoint d'animation	C	26,73 h	31h30	
Adjoint d'animation	C	23,9 h	28 h	
Adjoint d'animation	C	24,5 h	27 h	
Adjoint d'animation	C	21 h	23 h	
Adjoint d'animation	C	24,5 h	27 h	Passage de l'IM 488 à l'IM 534
Adjoint d'animation	C	29,39 h	35 h	
Adjoint d'animation	C	35 h	35 h	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 2ème classe	C	35h	35h	

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ**, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2022 (03 février pour la création du poste d'adjoint d'animation).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 12.

2022 /20 Transformation d'un poste administratif

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un agent est en cours de recrutement par voie de mutation pour renforcer le service administratif de la mairie, en particulier le poste accueil des administrés et état civil.

Pour formaliser cette embauche, il propose de transformer le poste vacant d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif 2^{nde} classe.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de transformer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif 2nde classe.

2022 / 21 Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la création d'une classe dédiée aux enfants autistes

M. le Maire informe l'assemblée qu'un projet de création d'une classe supplémentaire dédiée aux enfants autistes à l'école du Pont du Loup est à l'étude, avec un objectif d'ouverture à la rentrée prochaine.

Il s'agit de créer une séparation dans la bibliothèque (BCD) de l'école, et d'équiper correctement la classe nouvellement créée (électricité, lavabo...).

Une subvention est mobilisable auprès des services de l'Etat au titre de sa politique de soutien pour l'investissement public local.

Au vu des travaux à réaliser, estimés à 35 000,00 € HT, la commune de Monnetier-Mornex est éligible à une subvention à hauteur de 20 % maximum, soit 7 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce projet, de solliciter la subvention DSIL au taux maximum, et d'autoriser le Maire à engager tous les travaux nécessaires à l'opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **ADOPTE** le projet d'aménagement d'une classe dédiée aux enfants autistes dans les locaux de l'école du Pont du Loup ;
- **SOLLICITE** une subvention DSIL à hauteur de 20 % du montant estimé des travaux (35 000,00 €), soit 7 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2022 / 22 Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour des travaux de rénovation énergétique dans des bâtiments publics

M. le Maire informe l'assemblée qu'un projet de rénovation énergétique est à l'étude pour certains bâtiments publics de la commune.

Il s'agit notamment de travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries et serrureries.

Une subvention est mobilisable auprès des services de l'Etat au titre de sa politique de soutien pour l'investissement public local.

Au vu des travaux à réaliser estimés à 120 000,00 € HT, la Commune de Monnetier-Mornex est éligible à une subvention à hauteur de 20 % maximum, soit 24 000,00 €.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce projet, de solliciter la subvention DSIL au taux maximum, et d'autoriser le Maire à engager tous les travaux nécessaires à l'opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **ADOPTE** le projet de rénovation énergétique de bâtiments publics communaux ;
- **SOLLICITE** une subvention DSIL à hauteur de 20 % du montant estimé des travaux (120 000,00), soit 24 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2022 /23 Participation financière au GLCT Téléphérique du Salève pour l'année 2022
--

M. le Maire rappelle que l'article 12 de la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Téléphérique du Salève prévoit que ses ressources comprennent notamment les contributions des membres le composant.

La moitié de cette contribution est versée par la République et le Canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises.

Les contributions financières d'Annemasse-Agglo et de la commune de Monnetier-Mornex sont calculées au prorata de leur population totale à partir des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente.

Au regard des données issues du dernier recensement, la clé de répartition de la contribution financière est la suivante :

- . 48,75 % pour Annemasse-Agglo
- . 1,25 % pour la commune de Monnetier-Mornex.

Au titre de l'année 2022 la participation de notre commune représente 6825,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ratifier la participation financière de 6 825,00 € au G.L.C.T. Téléphérique du Salève.

2022 /24 Contrat d'inscription pour l'accueil de loisirs d'été 2022

M. le Maire donne la parole à **Mme Gladys JARDILLET, déléguée aux affaires scolaires**, qui présente à l'assemblée le bilan de l'accueil d'été mis en place en 2021 ainsi que le projet d'accueil de loisirs pour les prochaines grandes vacances.

Les projets de règlement et de contrat d'inscription sont présentés à l'assemblée. Ces documents contractuels définissent notamment les modalités d'inscriptions, les horaires d'accueil et les tarifs du service (dégressifs en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants).

Le Conseil Municipal, entendu la présentation et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **ADOPTE** le projet d'accueil de loisirs d'été 2022,
- **APPROUVE** le projet de règlement et de contrat d'inscription correspondants, annexés à la présente délibération.

2022 /25 Actualisation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Annule et remplace la délibération n°2021/49 du 07 octobre 2021

M. le Maire expose à l'assemblée que la démission de Monsieur Jérôme GUADAGNINO de son siège de conseiller municipal en date du 03 février dernier entraîne la disponibilité d'un siège au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il invite les membres de l'assemblée à faire acte de candidature pour pourvoir cette vacance.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 octobre 2021 n°2021/49 portant actualisation de la Commission d'Appel d'Offres,

DÉCLARE À L'UNANIMITÉ les membres ci-après élus pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

**MM. Christophe AUGUSTIN, Régis LAMURE, Badia CHALEL, membres titulaires,
MM. Christophe BOYER, Karinne BRENTAN, Alexis DUBOULOZ membres suppléants.**

2022 /26 Création des emplois d'été 2022

M. le Maire propose à l'assemblée la création de deux postes au service technique de la commune, permettant l'embauche de jeunes sous contrat à durée déterminée pendant la période estivale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, la création de deux postes au service technique permettant l'embauche de jeunes de la commune sous contrat durant l'été 2022.

2022 /27 Soumission de l'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n°2017/456 du 29 mars 2017, notamment l'article 15 sur les nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme ;

Vu l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2014/02 en date du 23 janvier 2014 ;

Considérant que soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'édification des clôtures sur le territoire de la commune, permet de s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme en vigueur de la commune, afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU ;

Après avoir entendu M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

- **DÉCIDE** de soumettre l'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire ;
- **PRÉCISE** que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2022 /28 Subvention à l'association Espace Femmes Geneviève D.
--

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association Espace Femmes Geneviève D. dont le siège se situe à La Roche-sur-Foron.

Cette association, relais du numéro national 3919, accueille et accompagne les femmes avec ou sans enfant(s), victimes de violences conjugales (permanences téléphoniques, accueil physique, solutions de mise en sécurité le cas échéant...).

Elle met également en place des actions de sensibilisation au sein de différentes structures (établissements scolaires, maternités...) ; et assure la mission de référent départemental : formation de professionnels (police, gendarmerie, personnel de santé, assistants sociaux...), coordination et animation du réseau partenarial...

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

- considérant les actions menées par l'association Espace Femmes Geneviève D. dont le siège est à La Roche-sur-Foron,
- considérant que cette association vient ou est susceptible de venir en aide à des femmes de la commune,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ, de lui verser la somme de 200 euros pour l'année 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. Cérémonie commémorative le samedi 02 avril 2022 du bicentenaire de l'incendie de Monnetier du 30 mars 1822 :

Ont répondu présents à l'invitation : les Pompiers de Veyrier, de Chêne-Bougeries et d'Annemasse ; le maire de Chêne bougeries ; le sénateur Cyril Pellevat ; la députée Christelle PETEX ; le conseiller départemental du Canton de La Roche-sur-Foron David RATSIMBA.

Une procession au son du tocsin de l'église de Monnetier (en réponse au tocsin de Veyrier qui sonna à l'époque) évoluera depuis la salle communale jusqu'à la cure de Monnetier où quelques allocutions seront données dans la cour. Ensuite, une réception est prévue dans la cour de la Fondation Cognacq-Jay si le temps le permet, ou dans la salle polyvalente de la fondation en cas de mauvais temps. Une ancienne pompe à bras sera exposée dans le parc de la fondation.

M. Laurent Chiorino a trouvé des documents intéressants dans les archives des pompiers ; par exemple que le roi de Sardaigne avait donné 15 Francs or aux personnes qui avaient lutté contre l'incendie, somme très importante pour l'époque.

L'hôtel de la Reconnaissance (actuellement maison d'enfants de Cognacq-Jay) avait été construit après l'incendie pour reloger les sinistrés.

. Proximité : le centre d'hébergement du Rayon de Soleil a fait connaître l'important besoin en transport public de ses pensionnaires et a demandé si l'établissement pouvait être desservi par le réseau local.

. Marché dominical : Ce marché informel est momentanément suspendu. Des plaintes ont été enregistrées suite à des comportements déplacés. L'objectif est de lui donner une forme légale avec une procédure de création, la définition des heures d'ouverture et fermeture, des emplacements attribués et leur prix...

M. Galabert (dit Gégé) qui bénéficie par convention d'une autorisation de stationner son camion-snack devra se trouver hors périmètre du marché.

. Accueil réfugiés ukrainiens : le contact est Frédérique LEONE, qui a reçu beaucoup d'offres d'habitants du territoire.

C'est la commune qui fait le lien, avec l'obligation de scolariser les enfants, et la Préfecture gère les placements.

Info à diffuser sur panneau lumineux.

. Le Maire donne la parole aux personnes de l'assistance, qui annoncent :

. que le petit marché a repris le mardi soir à la Villa Emmanuel (info Ingrid DUCHANGE),

. qu'une chasse aux œufs est organisée le week-end de Pâques jusqu'à 21h00.

.....

La séance est close à 20h50